

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 117/6e L De la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale en matière domaniale.

n° 117/6e L De la

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 9 du 01/10/1964

Date de publication
7 septembre 1964

Date du numéro
1 octobre 1964

TEXTE INTÉGRAL

rendu exécutoire par arrêté n° 1299 du 7 septembre 1964, la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale a accordé à MM. Albert et Raymond Pécoul la concession provisoire d'une bande de terrain d'une superficie de douze mille sept cents mètres carrés environ, sise à Arta, au prix de un franc le mètre carré.